

Plan d'action et bilan 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées (PAPH)



Collaboration

Nancy Leblanc, présidente du Comité des usagers, CISSS des Îles
Martine Martin, parent partenaire et Phare des Îles
Réseau de services intégrés pour personnes vivant une situation de handicap (RSIPVSH)
Marceline Bénard, animatrice à l'Association pour les personnes handicapées visuelles
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (APHVGIM)
Adèle Arseneau, agente de communication, CISSS des Îles
Line Héroux, coordonnatrice en matière de proche aidance, CISSS des Îles
Isabelle Boudreau, agente de gestion du personnel, CISSS des Îles
Sara Martinet, coordonnatrice au réseau local, des partenariats et ÉIJ
gestionnaire en proche aidance, CISSS des Îles

Édition

Direction des ressources humaines

Date

Réalisé pour l'année 2023-2024.

Approbation

Comité de direction du CISSS des Îles du 11 mars 2024

Adoption

Conseil d'administration du 24 avril 2024

Références suggérées

Site internet du CISSS des Îles :

<https://www.cisssdesiles.com/wp-content/uploads/2014/07/Plan-daction-personnes-handicap%C3%A9es-CISSS-des-%C3%8Eiles-2018-2020.pdf>

Site internet de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/plans-daction/ministeres-et-organismes-publics-assujettis-a-larticle-611-de-la-loi.html#c12340>

Site internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

<https://www.muniles.ca>

Site internet de l'Espace Muni :

<https://espacemuni.org>

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	6
2.1 Mission du CISSS des Îles.....	6
2.2 Valeurs organisationnelles	7
2.3 Installations.....	9
2.4 Engagement du CISSS des Îles.....	10
3. COMITÉ DE TRAVAIL COLLABORANT AU PLAN D'ACTION	11
4. OBSTACLES PRIORISÉS ET MESURES CORRECTIVES RETENUES POUR 2023-2024	12
5. PLAN D'ACTION 2023-2024 ET BILAN.....	13
5.1 Accès aux documents, programmes, mesures et services à la clientèle	13
5.2 Mesure d'adaptation aux situations particulières	15
5.3 Accès à l'égalité et au maintien en emploi.....	15
5.4 Accessibilité des immeubles et des lieux publics.....	17
5.5 Mesure de promotion et de sensibilisation.....	18
5.6 Mesure d'approvisionnement en biens et services accessibles	18
6. REDDITION DE COMPTES	19
7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	19
8. COORDONNÉES POUR JOINDRE UN REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION .	19

1. INTRODUCTION

Le plan d'action du CISSS des Îles à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 couvrait la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Il avait pour objectif de réduire les obstacles physiques et sociaux en matière d'accès à l'égalité en emploi, à l'information, aux soins et aux services offerts aux personnes handicapées.

Au sens de la Loi, une personne handicapée est :

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Pour le CISSS des Îles, la notion de handicap fait référence aussi aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement ou encore ayant des incapacités significatives épisodiques ou cycliques reliées par exemple à un trouble grave de santé mentale et/ou santé physique, faisant face ainsi à divers obstacles. Le but ultime du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est de permettre une participation sociale optimale des individus de notre communauté.

Afin de mieux cerner certains enjeux du plan d'action du CISSS des Îles, il importe de rappeler les obligations légales inscrites à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) et qui requièrent une réponse de l'organisation.

L'Article 1.1 de la Loi stipule que :

“La présente loi vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société au même titre que tous les citoyens en prévoyant diverses mesures visant les personnes handicapées et leurs familles, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard.”

Ces obligations, selon les articles de la Loi, sont les suivantes :

61.1. Chaque ministère et organisme public qui emploient au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants, au plus tard le 17 décembre 2005 doit élaborer et mettre en place un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Il est à noter que le conseil municipal a adopté une politique d'accessibilité universelle en décembre 2006, et ce, même si l'Archipel compte moins de 15 000 habitants. Cet engagement municipal est favorable à la réalisation du plan d'action du CISSS des Îles à l'égard de toutes personnes handicapées.

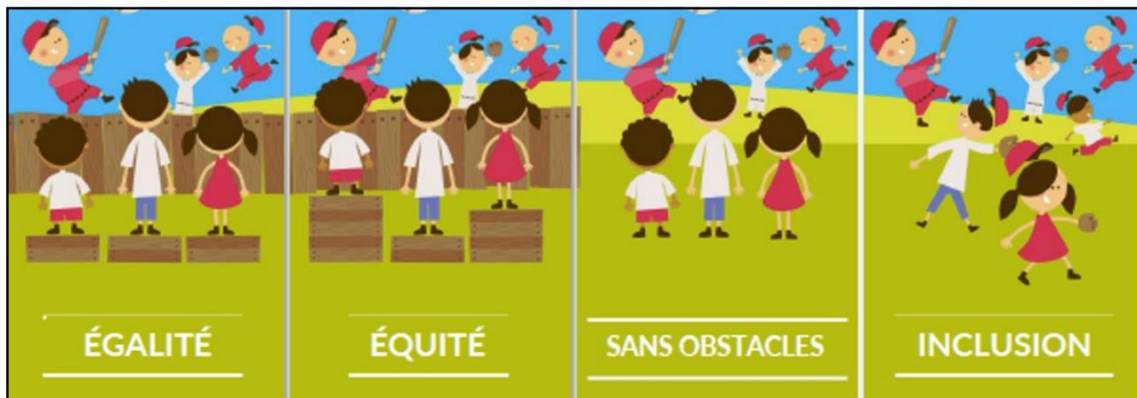
En complément de la Loi, certaines politiques gouvernementales ont été adoptées, auxquelles le CISSS des Îles se doit de respecter, soit la Politique gouvernementale à

part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité, et la Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. D'ailleurs, pour le service d'approvisionnement, le CISSS des Îles utilise le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Toutefois, dans le but de rendre optimale la compréhension du personnel responsable des acquisitions, le CISSS des Îles fera la distribution du guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par l'OPHQ.

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne garantit, quant à elle, le droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés de la personne.

Selon l'article 10, *"toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur le handicap."*

Notion d'inclusion : **SOURCE ESPACE MUNI**



Qu'est-ce que l'inclusion?

2. PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Centre intégré de santé et services sociaux des Îles (CISSS des Îles) est situé aux Îles-de-la-Madeleine, en plein cœur du golfe Saint-Laurent. Le CISSS des Îles compte un peu plus de 600 employés au sein de son organisation et sa mission principale est de promouvoir le mieux-être et la santé de la population madelinienne évaluée à 12 475 personnes en 2016 (Données statistiques Canada).

2.1 Mission du CISSS des Îles



La mission du Centre local de services communautaires (CLSC)

« La mission du Centre local de services communautaires est d’offrir, en première ligne, des services de santé et des services sociaux courants et à la population du territoire qu’il dessert des services de santé et sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. »

La mission du Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)

« La mission du Centre hospitalier est d’offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés. »

La mission du Centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

« La mission du Centre d’hébergement et de soins de longue durée est d’offrir de façon temporaire ou permanente un milieu de vie substitut, des services d’hébergement, d’assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d’autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le soutien de leur entourage. »

La mission du Centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme (CRDI-TSA)

« La mission du Centre de réadaptation est d'offrir des services de proximité et/ou d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques (services spécifiques), intellectuelles et/ou un trouble du spectre de l'autisme, requièrent de tels services de même que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage de ces personnes. »

CISSS de la Gaspésie :

Il est à noter que les missions Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) (services spécialisés), Centre jeunesse (CJ) ainsi que la direction de la santé publique et la direction de la protection de la jeunesse sont sous la responsabilité du CISSS de la Gaspésie. Le CRDP et le CJ (secteur les Îles) se situent respectivement à Fatima et Cap-aux-Meules.

2.2 Valeurs organisationnelles

Le CISSS des Îles est animé par quatre grandes valeurs qui chapeautent toutes ses actions. Les usagers, les familles, les proches aidants et les membres du personnel sont au cœur même des préoccupations de l'organisation.

Humanisme

L'humanisme place la personne au cœur de nos décisions. Dans nos communications interpersonnelles, nous établissons des relations de confiance en agissant avec considération, compassion et avec une écoute active.

Intégrité

L'intégrité fait référence au respect, à l'honnêteté, à la loyauté et à la confidentialité envers les usagers, les partenaires et l'organisation. L'intégrité est la base d'une relation de confiance.

Engagement

Cette promesse d'engagement amène le personnel et les médecins du CISSS des Îles à faire preuve d'initiative et de responsabilisation pour l'atteinte d'objectifs communs. L'entraide, la collaboration et le travail d'équipe caractérisent nos milieux de travail. Nous reconnaissons le potentiel d'agir des personnes et de la communauté à l'égard de la santé.

Excellence

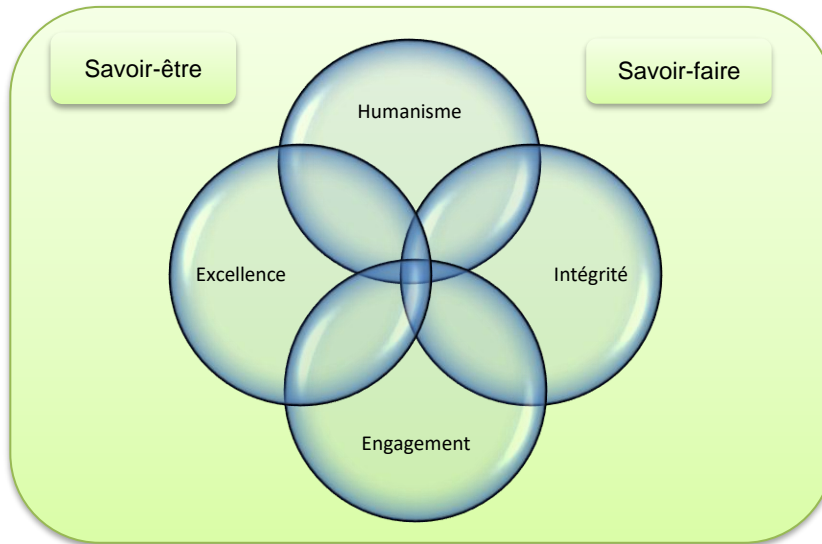
Cette valeur confirme notre volonté d'innover et d'améliorer de façon continue la qualité et la sécurité des soins et des services, en soutenant le développement de pratiques exemplaires et des compétences du personnel.

Savoir-être

Savoir vivre en communauté organisationnelle (attitude positive, respect).

Savoir-faire

Expérience et expertise.



2.3 Installations

Le CISSS des Îles compte 8 installations réparties sur le territoire madelinot :

<p>Hôpital de l'Archipel : 430, chemin Principal, Cap-aux-Meules, Québec, G4T 1R9 – (418) 986-2121</p> <p>CHSLD Eudore-LaBrie (424, chemin Principal, Cap-aux-Meules)</p> 	<p>CRDITSA : 2-695, chemin des Caps, Fatima, Québec, G4T 2S9 (418) 986-3590</p> 	<p>CLSC de l'Est : 773, chemin Principal, Grosse-Île, Québec, G4T 6B5 (418) 985-2572</p> 
<p>CLSC de Cap-aux-Meules : 420, chemin Principal, Cap-aux- Meules, Québec, G4T 1S1 418 986-2572</p> 	<p>CLSC de Bassin : 599, chemin du Bassin, Bassin, Québec, G4T 0C8 – 418 937-2572</p> 	<p>CLSC de L'Île-d'Entrée : Île d'Entrée, Québec, G4T 1Z1 (418) 986-4299</p> 
 <p>Maison d'hébergement TSA/DIL : route 199, Cap-aux-Meules 418-986-1120</p>	 <p>Le Maillon Bureaux administratifs du CISSS : Cap-aux-Meules</p>	

2.4 Engagement du CISSS des Îles

En étroite concordance avec ses valeurs, le CISSS des Îles reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap pour construire une société plus inclusive. Ainsi, il s'engage à identifier et réduire les obstacles reliés à l'ensemble des situations de handicap.


D'ailleurs, différemment des années passées, nous tenterons, à travers ce plan d'action, de faire en sorte qu'il s'adresse à l'ensemble des personnes qui fréquentent nos établissements, car il est important de souligner que, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), près de 80% des handicaps ne sont pas visibles. Un handicap non visible peut être sensoriel, cognitif, psychologique, résultant d'une maladie chronique, etc. Une personne avec un handicap invisible n'est pas perçue comme « souffrant » d'une déficience par son entourage, ce qui peut l'amener à s'isoler et lui causer une détresse psychologique au quotidien.

Le handicap invisible

80% des handicaps sont invisibles.

Il existe officiellement quatre catégories de handicaps invisibles :

- Maladies chroniques ou invalidantes
- Troubles cognitifs
- Troubles psychiques
- Handicaps sensoriels



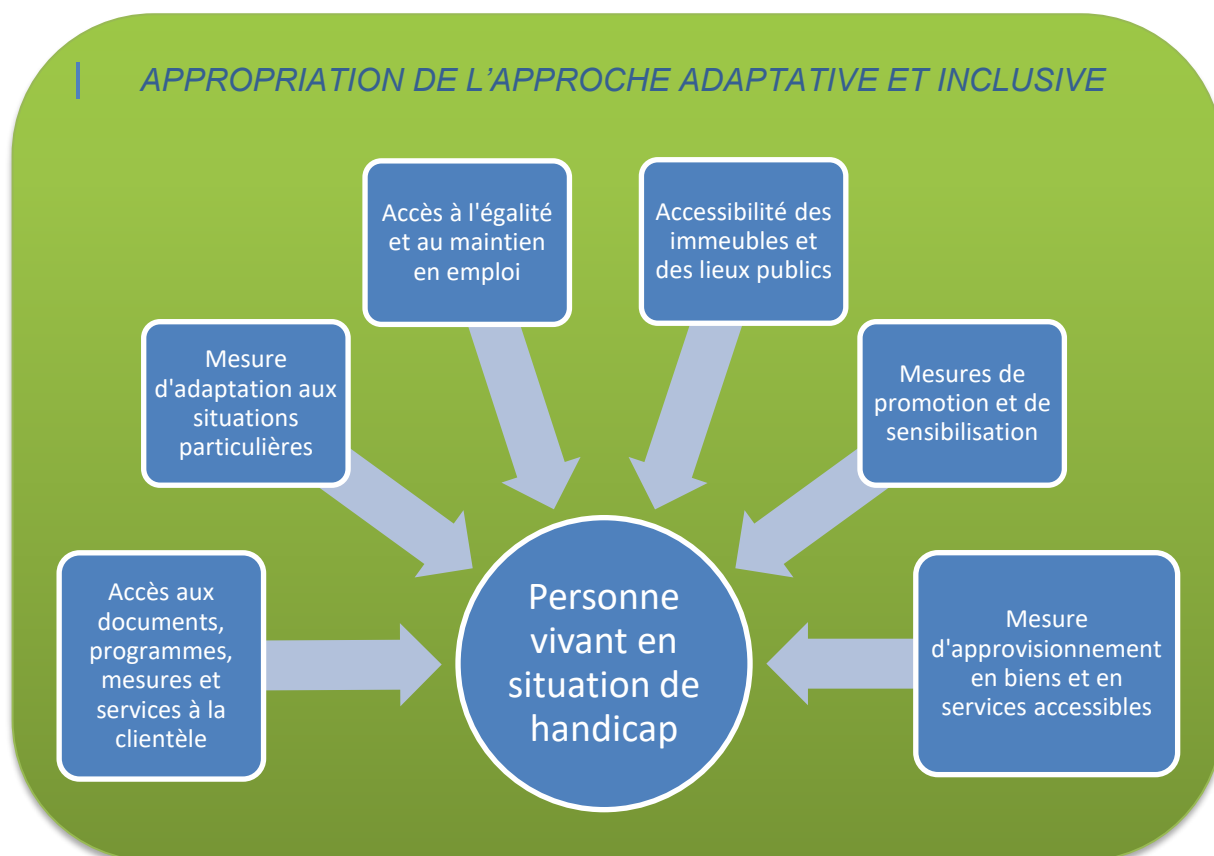
Source :
Espace Muni

3. COMITÉ DE TRAVAIL COLLABORANT AU PLAN D'ACTION

Ce présent document a été élaboré en collaboration avec différents partenaires du réseau local de services pour les personnes en situation de handicap et des employés de différentes directions du CISSS des Îles. Voici les noms des personnes impliquées :

- Nancy Leblanc, présidente du Comité des usagers, CISSS des Îles
- Martine Martin, parent partenaire et Phare des Îles
- Réseau de services intégrés pour personnes vivant une situation de handicap (RSIPVSH)
- Marceline Bénard, animatrice à l'Association pour les personnes handicapées visuelles Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (APHVGIM)
- Adèle Arseneau, agente de communication, CISSS des Îles
- Line Héroux, coordonnatrice en matière de proche aidance, CISSS des Îles
- Isabelle Boudreau, agente de gestion du personnel, CISSS des Îles
- Jean-Hugo Vigneau, chef de l'administration de programme Soutien à domicile (SAD), Santé physique 1^{re} ligne, Hémodialyse, CISSS des Îles
- Sara Martinet, coordonnatrice au réseau local, des partenariats et ÉIJ et Gestionnaire en proche aidance, CISSS des Îles

Le PAPH 2023-2024 s'inspire de l'approche adaptative et inclusive avec 6 volets différents présentés ci-dessous. Le comité est motivé dans ses actions par cette courte phrase: « **Il n'y a pas de handicap, mais plutôt des obstacles à l'inclusion.** » Notre rôle comme établissement est de lever ces obstacles.



4. OBSTACLES PRIORISÉS ET MESURES CORRECTIVES RETENUES POUR 2023-2024

En décembre 2023, le comité de direction a accepté d'aller de l'avant en nommant une personne de chaque direction qui représenta cette dernière sur le comité de rédaction.

Le comité de rédaction et de suivi du PAPH, ayant maintenant une meilleure représentativité au sein de son établissement et de ses partenaires, sera en meilleure posture pour évaluer l'ensemble des volets mentionnés énumérés ci-dessus. Cela permettra, entre autres, au comité de suivi, de recommander différentes actions au Conseil d'administration du CISSS des Îles.

Vous serez à même de constater que certains obstacles présentés dans le PAPH de 2022-2023 ont été modulés différemment afin de permettre l'atteinte des objectifs visés.

Les tableaux qui suivent décrivent les situations auxquelles le CISSS des Îles portera une attention particulière au cours des prochains mois. Vous y retrouvez les obstacles, les objectifs poursuivis, les mesures prévues ainsi que leurs indicateurs de suivi **pour la période se terminant le 31 mars 2024.**

5. PLAN D'ACTION 2023-2024 ET BILAN

5.1 Accès aux documents, programmes, mesures et services à la clientèle

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
1) Faciliter l'accueil des personnes au sein des établissements du CISSS des Îles.	<i>Adapter les interventions du personnel aux besoins des personnes en situation de handicap et à leurs limitations.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les réceptionnistes et le personnel concerné par l'accueil adapté aux besoins spécifiques des personnes handicapées (inclure les agents de sécurité à l'entrée de l'hôpital); ✓ Former le personnel du Mécanisme Intégré et Harmonisé (MAIH), inclure l'information dans le dossier si la personne a des besoins particuliers quant à certains handicaps; ✓ Favoriser l'accompagnement des usagers par un proche aidant, un bénévole ou un intervenant pivot du réseau pour faciliter l'utilisation du service. 	DRH DSA DSP DSI DSMSP	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des personnes ayant suivi la formation sur l'approche adaptée aux personnes handicapées offerte par l'OPHQ; • Mise en place d'un processus de demande d'accompagnement; • Envisager de former le personnel en situation CNESST ou retrait préventif pour répondre aux besoins d'accompagnement; • La question sera inscrite dans le document officiel du MAIH. 	En continu en tenant compte des embauches ou des changements de postes.	À reconduire dans le plan d'action 2024-2026.

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
2) Méconnaissance du rôle de l'intervenant pivot dans la prestation des services.	<i>Clarifier le rôle et les responsabilités de l'intervenant pivot.</i>	✓ Réaffirmer le rôle d'accompagnateur de l'intervenant pivot.	DRH DSI DSMPSP	<ul style="list-style-type: none"> • Former les intervenants à partir de la formation sur l'ÉNA (rôle de l'intervenant pivot) (module 1 et 2); • Production et distribution d'un document synthèse du rôle de l'intervenant pivot à travers les directions responsables. 	En continu	À reconduire dans le plan d'action 2024-2026.
3) L'accessibilité du site internet du CISSS des Îles n'est pas optimale pour les personnes handicapées.	<i>Améliorer l'accessibilité au site web du CISSS des Îles.</i>	✓ Améliorer de façon significative la page d'accueil du site web (les couleurs, les contrastes, les formats de lettres, les accès rapides, etc.) en se référant à l'OPHQ et au ministère de la cybersécurité et du numérique comme partenaires en soutien.	Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des travaux à faire sur le site Web; • Suivi de la part de l'agente de communication. 	Avril 2025	À reconduire dans le plan d'action 2024-2026.
4) Méconnaissance de situations où certaines personnes, vivant en situation de handicap, peuvent avoir lors d'un besoin d'accès à des documents.	<i>Sensibiliser le personnel administratif sur les bonnes pratiques pour élaborer et produire des documents accessibles.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se référer à l'OPHQ comme partenaire en diffusant la capsule portant sur « L'accès aux documents et services offerts pour les personnes handicapées »; ✓ Faire un suivi auprès du comité des usagers et de la Commissaire aux plaintes si certaines situations leur sont adressées. 	Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance et adaptations de certains documents si besoin. 	Hiver 2024	En continu

5.2 Mesure d'adaptation aux situations particulières

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
Méconnaissance des mesures d'urgence au CISSS pour les personnes handicapées.	<p><i>Vérifier si des mesures d'urgence adaptées existent.</i></p> <p><i>Sensibiliser le personnel du CISSS sur les bonnes pratiques d'urgence en lien avec les personnes en situation de handicap.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir des mesures d'urgence si tel n'est pas le cas; ✓ Le personnel sera informé et formé en lien avec les mesures d'adaptation d'urgences concernant les personnes en situation de handicap. 	<p>DSA DRH DSMPSP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher les mesures d'urgence; • Le personnel concerné sera formé. 	Automne 2024	N/A (ne faisait pas partie des PAPH passés)

5.3 Accès à l'égalité et au maintien en emploi

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
1) Les usagers en stage aux ateliers de travail au CISSS n'ont pas accès à des emplois rémunérés.	<p><i>Mettre en valeur les habiletés des personnes en stage, afin que ceux-ci puissent accéder à un emploi rémunéré.</i></p> <p><i>Soutenir les personnes en situation de handicap dans leur intégration à des emplois au CISSS.</i></p> <p><i>Mettre en avant-plan la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi à même notre établissement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir des emplois rémunérés, au CISSS, à des personnes en situation de handicap et agir comme modèle d'intégration; ✓ Aider à l'adaptation des outils et des postes de travail en tenant compte des limitations des personnes; ✓ Sensibilisation du personnel sur le processus de socialisation des stagiaires. 	<p>DSMPSP DRH DSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés en situation de handicap embauchés. 	31 mars 2024	<p>Le processus d'embauche au sein du CISSS a été entrepris dans un dossier.</p> <p>En continu</p>

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
<p>2) L'établissement n'a pas de politique de ressources humaines concernant l'accès à l'égalité d'emploi pour les personnes handicapées.</p>	<p><i>Formaliser le positionnement du CISSS des Îles en matière d'accès à l'égalité d'emploi.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter une politique d'accès à l'égalité d'emploi; ✓ Inscrire sur les offres d'emplois externes que l'établissement souscrit au programme d'accès à l'égalité à l'emploi; ✓ Adapter les outils de sélection utilisés dans le cadre du processus d'embauche, si nécessaire; ✓ Instaurer un questionnaire d'accès à l'égalité à l'emploi lors de l'embauche, afin d'identifier les personnes avec des besoins particuliers et obtenir des données fiables; ✓ Personnaliser le processus d'accueil du nouveau personnel selon les particularités des personnes; ✓ Favoriser l'adaptation des postes de travail selon les besoins des personnes ayant déclaré un handicap en collaboration avec SEMO GIM. 	<p>DSA DRH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la politique; • 100% des offres d'emploi; • Production de documents; • Production du questionnaire; • Nombre de nouveaux employés avec besoins particuliers. 	<p>31 mars 2024</p>	<p>Réalisé</p>

5.4 Accessibilité des immeubles et des lieux publics

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
<p>1) Certaines installations au sein du CISSS comportent des difficultés d'accès pour les personnes handicapées.</p>	<p><i>Concevoir et organiser l'environnement et l'organisation des services sans obstacle, accessibles et répondant aux besoins de tous :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche inclusive dès la conception de travaux de réaménagement et l'organisation des services;</i> • <i>Approche adaptative ou corrective pour les services en place.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'approche adaptative ou corrective en mettant en place un comité de vigie; ✓ Produire une liste des correctifs à apporter; ✓ Mettre en place une journée de sensibilisation aux situations de handicap (3 décembre 2024). 	Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Grille d'évaluation des appels d'offres incluant des critères d'évaluation de l'accessibilité; • Liste des correctifs réalisés en cours d'année; • Tenue de la journée « une journée à part » le 3 décembre 2024. 	31 mars 2024	À poursuivre dans le plan d'action 2024-2026.
<p>2) Certaines résidences ne sont pas adaptées aux besoins des usagers, ce qui peut compromettre le maintien dans leur domicile.</p>	<p><i>Collaborer avec la municipalité pour le maintien des évaluations et des besoins d'adaptation du domicile (accès, équipements, etc.), afin que les travaux puissent se faire le plus rapidement possible.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontrer la direction générale de la municipalité afin de remettre en place les adaptations de domicile. 	DSMPSP	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des adaptations de domiciles sur le territoire. 	En continu	À poursuivre dans le plan d'action 2024-2026.

5.5 Mesure de promotion et de sensibilisation

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
Méconnaissance du PAPH et de ses objectifs.	<i>Divulguer le PAPH; Informar le personnel du CISSS sur les enjeux reliés aux situations de handicap.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présenter le PAPH à la rencontre des gestionnaires; ✓ Mettre un article dans le journal l'Express afin de publiciser le PAPH 2023-2024; ✓ Organiser une « Journée à part », le 3 décembre (journée mondiale des personnes handicapées). 	Comité de direction DSMPSP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des activités de promotion (rencontre des gestionnaires et journal l'Express); • Tenue de la journée « une journée à part » le 3 décembre 2024. 	N/A (ne faisait pas partie des PAPH passés)	À poursuivre dans le plan d'action 2024-2026.

5.6 Mesure d'approvisionnement en biens et services accessibles

OBSTACLES	Objectifs visés	Mesures correctives	Directions responsables	Indicateurs	Échéancier	Bilan au 13 mars 2024
Manque d'information relativement aux acquisitions et aux obligations relatives à l'approvisionnement en biens et en services accessibles.	<i>Prendre connaissance des recommandations de l'OPHQ; Sensibiliser le personnel de ce secteur.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter et transmettre les bulletins semestriels de l'Approvisionnement accessible produits par l'OPHQ. 	DSA	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel de secteur connaît les bulletins de l'OPHQ. 	N/A (ne faisait pas partie des PAPH passés)	À poursuivre dans le plan d'action 2024-2026.

6. REDDITION DE COMPTES

La Commissaire aux plaintes et à la qualité des services nous indique qu'au cours de la dernière année, le CISSS des Îles n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action pour les personnes handicapées a été élaboré avec la collaboration des différentes directions de l'établissement et les partenaires du réseau. Il sera présenté au comité de direction du 11 mars 2024 et aux administrateurs du CISSS des Îles, lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2024 pour fin d'adoption. Par la suite, il sera présenté aux gestionnaires et à différents intervenants du CISSS des Îles. Le plan d'action sera déposé sur le site internet du CISSS des Îles pour une diffusion au grand public.

8. COORDONNÉES POUR JOINDRE UN REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action (2023-2024) ou sur les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être à la coordonnatrice au réseau local, des partenariats et ÉIJ, gestionnaire en proche aide :

Madame Sara Martinet
CISSS des Îles
430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1R9
Téléphone : (418) 986-2121, poste 8384
sara.martinet.cisssdesiles@ssss.gouv.qc.ca